



SNE - SNUITAM



FSU - MEDDE / METL

## Déclaration CGT et FSU au CCAS du 23 septembre 2014

La situation sociale des agents actifs et retraités du MLETR et du MEDDE continue à se dégrader, tant sur le plan financier, que professionnel et familial.

En effet, la perte du pouvoir d'achat continue et s'amplifie avec le blocage des salaires jusqu'en 2017. Cette perte pour les fonctionnaires est évaluée à moins 14,44% en cumulée depuis 2000 selon l'INSEE, ce qui représente un manque à gagner mensuel d'environ 300€ pour un agent de catégorie C, 400€ pour un agent de catégorie B, et 500€ pour un agent de catégorie A .

Les retraités quant à eux continuent à subir une perte de leur pouvoir d'achat dûe au blocage des pensions jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Les déroulements de carrière, étroitement liés à la baisse des effectifs et des recrutements, sont considérablement ralentis, les promotions sont rares, la reconnaissance professionnelle devient illusoire pour une grande majorité du personnel.

Au niveau familial, les agents éprouvent les pires difficultés à assumer les besoins vitaux de leur famille, en matière de logement, de consommation, de protection sociale, d'éducation, de transport, d'énergie, d'accès aux loisirs et aux vacances.

Au sein de nos ministères, la rigueur budgétaire touche tous les secteurs d'activités. Les abandons de missions telles que l'instruction des permis de construire et l'aide technique aux communes, vont générer des suppressions d'emplois par milliers et placer les personnels dans un plan social dont ils ne voient pas l'issue et qui risque de déboucher dans les mois à venir, sur de nombreux drames humains.

Les réductions d'effectifs dans tous les services RH y compris en administration centrale, et la désorganisation des bureaux en charge des personnels à gestion centralisée, entraînent des retards inadmissibles de plus de 6 mois dans le versement des primes et indemnités d'astreinte de sécurité ou de salissures et dans l'établissement de certificats permettant aux mutuelles de compenser les pertes de rémunérations en cas d'arrêt de maladie .

La réforme territoriale constituant l'acte III de la décentralisation, prévoit de nombreux transferts de compétences et de missions jusqu'ici dévolues à l'État. Elle met en péril l'organisation territoriale de l'État, et va aggraver les inégalités entre les secteurs urbains et ruraux.

Dans ce contexte de régression professionnelle et sociale, l'action sociale ministérielle et interministérielle ne doit pas être sacrifiée et servir de variable d'ajustement, pour atteindre les objectifs de rationalisation des moyens humains et financiers au sein des services !

Celle-ci constitue à travers les CLAS, les CRCAS et le CCAS, le lien social entre les personnels, qui permet encore de considérer les agents comme des êtres humains et non comme de simples équivalents temps pleins !

C'est pourquoi la CGT et la FSU, se sont investies dans la rédaction d'un nouvel arrêté complété par une instruction qui permettent de réaffirmer la nécessité de conforter les CLAS dans l'ensemble des services qui hébergent des agents de nos ministères, en leurs donnant les moyens de mettre en œuvre l'action sociale de proximité.

Malgré tout, la prise en compte des retraités reste insuffisante, voir en régression en matière d'informations et de suivi post\_professionnel. Ils se sentent de plus en plus abandonnés par leur ancien employeur.

Les présidents(es) de CLAS devront ainsi disposer, d'un temps minimum de décharge d'activités de 50 %, d'une reconnaissance professionnelle qui n'entrave pas leur déroulement de carrière et des garanties financières qui leur assurent au minimum un maintien de leurs rémunérations.

Une délégation du CCAS a enfin été reçue par les cabinets ministériels le 8 juillet 2014 après 22 mois d'attente pour aborder le devenir de l'action sociale ministérielle.

Les deux conseillers qui nous ont reçus n'avaient pas pris connaissance du dossier de l'action sociale, et aucune réponse n'a pu être donnée ce jour-là ! C'est pourquoi une nouvelle demande a été formulée fin août au cabinet du MEDDE, mais la valse des remaniements a également touché les conseillers sociaux.

C'est donc M. Nicolas MOURLON, nouveau conseiller social du MEDDE, qui devrait recevoir une délégation du CCAS le 14 octobre 2014 à 11h00.

Pour la CGT et FSU, les sujets qui nous paraissent fondamentaux pour le devenir de l'action sociale ministérielle sont :

1- La validation avant fin 2014, des textes ayant fait l'objet d'une concertation de 18 mois entre les organisations syndicales et la DRH, avec le nouvel arrêté définissant l'action sociale et l'instruction aux services , pour permettre leur application en 2015 pour le prochain mandat du CCAS, des CRCAS, et des CLAS. A ce titre, nous demandons une intervention de Mesdames Les Ministres du MEDDE et du MLETR, auprès du Premier Ministre pour que ces textes puissent être appliqués dans les DDT(M), qui emploient près de la moitié des agents de nos Ministères.

2- La garantie de moyens budgétaires octroyés aux CLAS pour la poursuite de leurs missions de lien et de cohésion sociale au sein des communautés de travail, par la mise en œuvre d'actions collectives répondant aux besoins sociaux des personnels actifs et retraités. A ce titre nous estimons ces besoins à hauteur de 1 million d'euros à budgétiser sur le BOP 217 hors titre 2, pour financer les actions CIL.

3- La préservation du patrimoine immobilier de l'État par l'adoption d'un moratoire stoppant les ventes des unités d'accueil gérées par les ASCE, des financements pour garantir la pérennité du patrimoine social constitués des centres de vacances gérés par le CGCV et des unités d'accueil, permettant des travaux de mise aux normes de sécurité, de salubrité, d'accessibilité et d'économie d'énergie..

4- La garantie de l'accès à l'action sociale et au suivi médical post-professionnel, des retraités de nos ministères, à partir d'un fichier national pour une information régulière et l'organisation de visites médicales adaptées.

Ce sujet concerne également les retraités de la fonction publique de l'État provenant d'autres départements ministériels et d'établissements publics, éligibles aux prestations d'action sociale interministérielles, et doit trouver une réponse validée par la fonction publique et le service des retraites de l'État dépositaire du fichier et dépendant du ministère des finances.

5- La nécessité de garantir la pérennité des associations FNASCE et CGCV.

Les Ministres, les secrétaires d'Etat et les membres des cabinets passent, les promesses de garanties et de priorité à l'action sociale sont régulièrement renouvelées mais, à nouveau, la CGT et la FSU rappellent que les personnels et les présidents de CLAS veulent des actes.

Les représentants CGT et FSU au CCAS.